

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 1er avril 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-5-2-5

Service consulté

PRIX "JEUNE TALENT" DU CONSEIL GENERAL

Résumé : *Parallèlement au Grand Prix des Métiers d'Art institué en 1978 par la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art, le Conseil Général a mis en place en 1994, un prix "Jeune Talent" doté de 1 000 € et destiné à récompenser un jeune professionnel des Métiers d'Art.*

La Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) a créé les Grands Prix des Métiers d'Art pour permettre de valoriser ces professions et d'en assurer la promotion. Dans ce cadre, les Grands Prix sont attribués aux niveaux départemental, régional puis national selon l'alternance suivante : métiers de la création contemporaine, métiers de la restauration-conservation du patrimoine mobilier et immobilier et enfin métiers de la tradition.

L'opération 2009 portait sur le thème de la création contemporaine.

Le Prix « Jeune Talent » des Métiers d'Art a été créé en 1994 par le Conseil Général afin de distinguer un jeune artisan d'art professionnel reconnu pour sa compétence et sa créativité et qui ne réunit pas encore les conditions pour concourir au Grand Prix des Métiers d'Art. Il est financé par le Conseil Général à hauteur de 1 000 €.

Cette récompense est décernée par le jury des Grands Prix des Métiers d'Art qui comprend des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers, des musées, de professionnels des métiers d'art et de la formation à ces métiers ainsi que des représentants du Département du Haut-Rhin.

Le jury s'est réuni le 7 décembre 2009 et a désigné Mademoiselle Mathilde BERGER lauréate du Prix Jeune Talent 2009 pour la réalisation d'un sac à livres composé de différentes matières.

Mademoiselle BERGER est âgée de 34 ans, elle est chorégraphe et créatrice textile à TURCKHEIM.

Ces créations sont commercialisées sous la marque Doud'ette. On peut les trouver dans deux boutiques à COLMAR, sur internet et au marché de Noël de KAYSERSBERG. Elle vient de démarrer, grâce à la FREMAA, une formation de "transmission de savoir-faire rares et d'excellence" chez un bottier colmarien. Elle s'est installée récemment en micro-entreprise et envisage d'ouvrir, après sa formation, un atelier boutique.

La remise du prix aura lieu au courant de l'année 2010.

En conclusion, je vous propose d'autoriser le versement de 1 000 € à Mademoiselle Mathilde BERGER.

Ce montant sera prélevé sur le chapitre 67, fonction 93, nature 6713 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER